



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 28 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 70/126 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2015 relative à la promotion de l'intégration sociale par l'inclusion sociale. Il porte essentiellement sur les stratégies visant à favoriser l'intégration sociale des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des peuples autochtones grâce à la promotion de la participation économique, citoyenne et politique, la participation de tous aux processus de planification, d'application et de suivi, des mesures de lutte contre la discrimination et d'autres initiatives.

* A/72/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Stratégies d'intégration sociale aux niveaux national et régional	4
A. Promouvoir la participation économique, civile et politique	4
B. Participation de tous aux processus de planification, d'application et de suivi	12
C. Mécanismes de la lutte contre la discrimination	15
III. Nouvelles mesures pour la promotion de l'intégration sociale, y compris les initiatives du système des Nations Unies	18
IV. Conclusions et recommandations	22
A. Conclusions	22
B. Recommandations	22

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/1, en date du 25 septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans lequel elle souligne que l'objectif premier est de ne laisser personne de côté. Dans cette optique, il est notamment prévu de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et inclusives. La concrétisation de ces objectifs ambitieux exige de nouvelles initiatives visant à promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale.

2. Afin de favoriser l'intégration sociale dans le cadre du Programme 2030, il convient d'adopter des mesures destinées à promouvoir la participation économique, politique et sociale des groupes sociaux défavorisés. Il importe également d'engager plusieurs actions antidiscriminatoires et d'instaurer une culture de l'inclusivité.

3. Le Programme 2030 témoigne, dans les objectifs de développement durable pertinents et les cibles qui leur sont associées, du caractère transversal et de l'importance de l'inclusion sociale, laquelle, comme les États Membres en ont convenu dans la résolution, doit être favorisée pour réaliser toutes les dimensions du développement durable.

4. Les États Membres ont identifié plusieurs moyens de promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale, en particulier la participation économique, citoyenne et politique; la participation des personnes vulnérables ou marginalisées du fait de leur appartenance à un groupe donné ou de leur situation à la planification, à l'application et au suivi des processus; et les mesures de lutte contre la discrimination, dont l'élimination des lois, politiques et pratiques discriminatoires pour réduire les inégalités (voir résolution 70/1).

5. Le présent rapport, établi en application de la résolution 70/126 de l'Assemblée générale relative à la promotion de l'intégration sociale par l'inclusion sociale, fait suite aux conclusions de cinq rapports précédents (E/CN.5/2009/2, E/CN.5/2010/2, E/CN.5/2011/2, A/68/169 et A/70/179), qui décrivaient de façon détaillée les concepts d'inclusion, d'intégration et de cohésion sociales et mettaient en évidence les stratégies pratiques pour les appuyer. Les rapports les plus récents portaient sur la protection sociale, l'éducation, le renforcement des institutions et la cohérence des politiques (A/68/189) ainsi que sur la promotion de la participation active à la vie citoyenne, sociale, économique et politique, la réduction des inégalités et les institutions nationales œuvrant pour l'inclusion et l'intégration sociales (A/70/179).

6. Il est question ici des politiques et des programmes nationaux récents ainsi que des bonnes pratiques concernant l'intégration sociale, et plus particulièrement des initiatives en faveur des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des populations autochtones.

7. Le rapport met en exergue les efforts faits par les États Membres pour promouvoir la participation de tous, notamment aux processus de planification, d'application et de suivi. De récentes mesures visant à lutter contre la discrimination et d'autres ayant pour but de faire progresser l'intégration sociale, dont des initiatives d'organismes des Nations Unies, y sont également décrites. Des conclusions et des recommandations destinées à promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale dans le contexte du Programme 2030 sont présentées dans sa dernière partie.

8. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution A/70/126 (par. 14), le Secrétariat a souhaité recueillir des informations auprès des États Membres et des acteurs compétents du système des Nations Unies. Les Gouvernements de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Hongrie, de la Jamaïque, du Mexique, du Pérou, des Philippines, du Soudan et de la Tchéquie lui ont répondu. Des éléments d'information ont également été fournis par la Commission économique pour l'Europe, le Programme alimentaire mondial et l'Union internationale des télécommunications.

II. Stratégies d'intégration sociale aux niveaux national et régional

9. Certains gouvernements privilégient des mécanismes nationaux spécifiques pour assurer l'inclusion sociale. Ces mécanismes sont souvent articulés autour d'un plan d'action national et de stratégies destinées à promouvoir l'inclusion de groupes sociaux particuliers. Le plan national global préconise la mise en œuvre des mesures au niveau local par des organes locaux. À titre d'exemple, un mécanisme national de promotion de l'inclusion sociale a été mis en place en Roumanie au sein de la commission nationale pour l'inclusion sociale; il regroupe des représentants de haut niveau de l'ensemble des ministères, agences et autres institutions gouvernementales compétentes. Au niveau local, il appartient aux commissions nationales pour l'inclusion sociale d'élaborer des plans favorisant l'inclusion et la protection sociales et de veiller à leur mise en œuvre.

10. Au Mexique, la Stratégie nationale pour l'inclusion (Estrategia Nacional de Inclusión) est un mécanisme de coopération et de coordination entre les entités publiques, la société civile, le secteur privé, et le milieu universitaire. Elle favorise la mise en place de mesures garantissant l'exercice effectif des droits sociaux des groupes les plus vulnérables conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier dans les domaines ayant trait à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, à la nutrition et aux logements décentes.

11. Au Pérou, les initiatives engagées dans le cadre de la politique de développement et d'inclusion sociales du Ministère du développement et de l'inclusion sociale s'inscrivent dans la perspective du cycle de vie et ont trait à la nutrition de l'enfant, au développement du jeune enfant, à l'épanouissement intégral des enfants et des jeunes ainsi qu'à l'intégration économique et à la protection des personnes âgées. Par ailleurs, le Fonds pour l'inclusion économique des zones rurales (Fondo para la Inclusión Económica en Zonas Rurales) contribue à la qualité de vie dans les zones reculées à travers des investissements dans les domaines de l'assainissement, de l'électrification et des télécommunications.

A. Promouvoir la participation économique, civile et politique

12. Promouvoir la participation pour assurer l'inclusion compte parmi les principales priorités des gouvernements. L'inclusion et la participation sont des concepts souvent utilisés dans divers contextes, essentiellement à propos de groupes généralement exclus de la société. Le fait de participer amène souvent à se préoccuper de questions ayant une incidence au niveau personnel et à celui de la société. Il existe un rapport très étroit entre l'inclusion et la participation, qui sont des concepts tous deux liés aux principes d'égalité et de non-discrimination. C'est la participation active à la vie économique, politique et culturelle d'une société qui permet de favoriser l'inclusion sociale. Par ailleurs, impliquer les divers groupes

sociaux dans la résolution des problèmes qui les touchent montre que leur participation est appréciée et utile pour la société.

13. Certains gouvernements ont élaboré des stratégies d'inclusion sociale spécifiques ayant pour but ultime d'assurer la participation. Celle mise en place par la Tchèque vise à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion, en favorisant la participation des citoyens aux processus qui les concernent ainsi que l'implication de la société civile, des partenaires sociaux et des membres de groupes vulnérables. Au Mexique, le Programme de coinvestissement social (Programa de Coinversión Social) renforce la coopération entre les acteurs sociaux, favorise la cohésion sociale et le développement humain des peuples autochtones, des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, et des jeunes, en mettant l'accent sur les droits de l'homme.

1. La participation citoyenne et politique

Les jeunes

14. Ces deux dernières décennies, l'adhésion en déclin aux partis politiques et le faible taux de participation électorale dans les pays occidentaux ont suscité des inquiétudes pour l'avenir des démocraties libérales. La tendance est au recul de la participation formelle, en particulier chez les jeunes. Pour répondre à la crise de la participation politique formelle, les pouvoirs publics cherchent à élaborer des politiques propres à renforcer la motivation, en particulier parmi les jeunes. Un programme axé sur la participation des jeunes a vu le jour sous l'impulsion du mouvement en faveur des droits de l'enfant et de démarches axées sur le développement et les participants¹.

15. La participation des jeunes aux mécanismes politiques institutionnels et à l'élaboration des politiques, ainsi que leur représentation dans ces mécanismes, restent relativement faibles. Ils ne sont pas suffisamment représentés dans les structures politiques officielles, ce qui se traduit par une faible implication au niveau parlementaire et des partis politiques de même que par un manque d'intérêt pour la vie électorale. Il convient également de noter que les pays sont souvent dépourvus de dispositifs réglementaires favorisant la participation des jeunes, les 25 ans ou plus étant souvent les seuls habilités à briguer un siège parlementaire².

16. Exclure de la sorte les jeunes des processus officiels met à mal la légitimité des systèmes et des structures politiques au sein desquels nombre d'entre eux ne sont pas représentés ou ne le sont pas suffisamment, les incitant dans certains cas à rechercher d'autres modes d'engagement politique. Les technologies de l'information et des communications ainsi que les médias sociaux constituent à cet égard de nouveaux canaux innovants³.

17. Les nouveaux modes de communication via Internet peuvent également contribuer à améliorer la citoyenneté et à mieux intégrer les jeunes dans les mécanismes de gouvernance. À titre d'exemple, des activités en ligne comme la

¹ Philippa Collin, *Young Citizens and Political Participation in a Digital Society. Addressing the Democratic Disconnect*, (Royaume-Uni, Palgrave Macmillan, 2015).

² Organisation des Nations Unies, « World youth report: youth civic engagement », p. 60 à 62 et 95 (New York, 2016). Adresse consultée : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/wyr/2015/report.pdf>.

³ Voir Organisation des Nations Unies, « World youth report: youth civic engagement » (New York, 2016).

recherche d'informations sur un candidat annoncent une forte participation électorale des jeunes⁴.

18. Les politiques en faveur de la participation citoyenne des jeunes se traduisent en général par des programmes qui encouragent leur épanouissement, leur implication et leur esprit d'entreprise. Leur participation est le plus souvent mesurée à l'aune des systèmes éducatifs, professionnels ou politiques. Dans le cas des systèmes politiques, elle est évaluée au regard du taux de participation électorale et de l'adhésion à un parti politique. Mais, dans d'autres cas, le degré de civisme des jeunes est jugé en fonction de leur contribution à la société civile, laquelle a défini pour sa part des concepts et pratiques pour caractériser la participation des jeunes, qui tiennent compte de leur rôle dans les activités de recherche, la prestation de services et les actions de sensibilisation¹.

19. Les États Membres privilégient divers aspects de la participation des jeunes. L'Italie encourage l'instruction civique, le volontariat et la mobilité grâce à des camps de jeunes et au service civil national. Le Costa Rica recourt à des initiatives fondées sur le sport pour assurer l'intégration des jeunes autochtones ou appartenant à des minorités. Le Togo met en avant le volontariat pour permettre aux jeunes d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires à leur réussite économique (voir A/70/156, par. 23). Pour promouvoir la participation politique des jeunes, certains pays ont abaissé l'âge de la majorité électorale ou leur ont réservé des sièges au Parlement⁵.

20. Les stratégies favorisant la participation des jeunes sont souvent axées sur les obstacles culturels et structurels qui l'entravent, notamment au sein des institutions responsables. Le nombre d'initiatives destinées à favoriser leur action sociale et leur engagement a fortement augmenté. De nombreux programmes prévoient des initiatives pilotées par des jeunes, des interventions d'ONG pour mettre à leur disposition des services ainsi que plusieurs actions conjointes des entreprises et des ONG ayant pour finalité de les former, de les encadrer et de leur fournir le capital de départ dont ils ont besoin pour devenir des agents du changement.

21. The International Youth Foundation, l'association caritative Nesta au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Social Ventures Australia appuient des initiatives axées sur l'éducation, le travail, les compétences entrepreneuriales et les entreprises à vocation sociale dirigées par des jeunes. En Australie, la participation à des programmes tels qu'Ausyouth, GreenCorps et Work for the Dole a été privilégiée pour favoriser l'épanouissement de la jeunesse et, plus particulièrement, pour enrichir les possibilités d'accès à l'emploi¹.

22. La société civile joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de la participation des jeunes et tend à s'adapter plus facilement que les institutions traditionnelles aux préférences des réseaux de jeunes citoyens. Au Royaume-Uni, le British Youth Council permet aux jeunes de prendre part à des décisions au niveau communautaire. Son projet phare, Young Mayors Network, vise directement à inciter les jeunes maires élus au suffrage direct à créer un réseau de soutien pour faire entendre leur voix au niveau national. Parmi les activités menées figurent des

⁴ Jessica T. Feezel, Meredith Conroy et Mario Guerrero, « Internet use and political participation: engaging citizenship norms through online activities », *Journal of Information Technology and Politics*, vol. 13, n°2 (28 mars 2016).

⁵ Respectivement l'Autriche et le Libéria, voir E/CN.5/2017/5, par. 48. Voir également « Signaling a boost for gender equality, Liberia passes the 'Affirmative Action Bill' » : <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2016/10/liberia-passes-the-affirmative-action-bill>; et pour l'Autriche, *The Economist*, 4 février 2017, adresse consultée : <https://www.economist.com/news/leaders/21716030-young-voters-are-becoming-disillusioned-elections-catch-them-early-and-teach-them-value>.

actions de lobbying, des campagnes et projets collaboratifs et des échanges d'idées sur les pratiques régionales et internationales⁶. Le Conseil coordonne également des campagnes et des programmes de mobilisation, des recherches et des formations favorisant l'implication des jeunes au sein de leur communauté et dans les processus démocratiques aux niveaux local, national et international.

23. Des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile destinés à favoriser la participation des jeunes ont été mis en place avec succès dans certains pays. En Écosse, par exemple, l'administration et l'organisation non gouvernementale Children in Scotland collaborent dans le cadre du projet « Community Hubs on Self-directed Support », qui a pour objet de sensibiliser les enfants, les jeunes et les familles à la nécessité de prendre des décisions en connaissance de cause quant à l'application de la loi de 2013 sur l'aide sociale (soutien autogéré). Cette loi permet aux enfants, aux jeunes et à leur famille de choisir les modalités d'octroi de l'aide⁷.

Les personnes âgées

24. Les changements économiques et démographiques récents ont contribué à renforcer dans une certaine mesure la participation civique et politique des personnes âgées. Toutefois, ces dernières se sentent souvent exclues des débats sociétaux et sociaux de l'heure ainsi que de la démocratie représentative et ont le sentiment que les cadres de développement en place méconnaissent leurs préoccupations. Dans certains pays, la forte participation électorale des personnes âgées leur a permis de se faire entendre mais, dans beaucoup d'autres, celles qui exercent régulièrement leur droit de vote ne s'estiment pas entendues (voir A/67/188, par. 21).

25. A la Jamaïque, les droits économiques, civils et politiques sont protégés par la Charte des droits et libertés fondamentaux et sont renforcés par la Politique nationale en faveur des personnes âgées, qui s'inspire largement de leurs thèmes et principes clés. Le Plan national de développement « Vision 2030 Jamaica » vise à instaurer une société inclusive au sein de laquelle chaque individu, doté de droits et d'obligations, a un rôle actif à jouer. Le Conseil national des personnes âgées entreprend des programmes et des activités qui mettent en exergue le travail et la valeur des personnes âgées, défendent leurs droits et encouragent leur pleine participation à tous les aspects de la vie. Il favorise en outre les échanges intergénérationnels, les projets générateurs de revenus et les activités sociales.

26. Peu d'organisations de la société civile sont dirigées par des personnes âgées ou se consacrent à leur épanouissement au niveau national ou international; par ailleurs, la plupart du temps, elles disposent de peu de moyens pour travailler avec les autorités et peser sur les politiques pour qu'elles soient favorables à leurs membres. De nombreuses organisations en place au niveau national dans les pays en développement fournissent essentiellement des services d'aide sociale aux personnes âgées (voir E/CN.5/2014/4, par. 53).

27. Néanmoins, depuis plusieurs décennies, plusieurs organisations de personnes âgées ont élargi leur champ d'action. L'American Association of Retired Persons (AARP) aux États-Unis d'Amérique et HelpAge International au Royaume-Uni ont influé sur les programmes et politiques bénéficiant à cette frange de la population. De plus, elles fournissent à leurs membres et aux personnes âgées en général des

⁶ Adresse consultée : www.byc.org.uk.

⁷ Adresse consultée : <http://www.childreninscotland.org.uk/project/community-hubs-on-self-directed-support>.

renseignements précis et, dans certains cas, des services portant sur tous les aspects de leur vie personnelle, sociale et économique.

Les personnes handicapées

28. L'inclusion et la participation revêtent une signification particulière pour les mouvements de défense des handicapés et le respect des droits de l'enfant. Elles sont essentielles à l'éducation des enfants handicapés et à l'élimination de la ségrégation ou des formes d'intégration qui ne conduisent en fait qu'à ne tolérer dans les classes les enfants ayant des besoins spéciaux⁸.

29. Au Mexique, le Conseil national pour le développement et l'inclusion des personnes handicapées a pour mission d'assurer la prise en compte des problèmes du handicap dans tous les aspects de la vie et de veiller à ce que les personnes handicapées puissent avoir une vie personnelle et sociale active. Le Programme national pour le développement et l'inclusion des personnes handicapées 2017-2018 a pour objectif de garantir la participation économique, civile et politique des Mexicains souffrant d'un handicap.

30. Dans certains pays, les innovations technologiques encouragent la participation civile et politique. Ainsi, suivant l'exemple des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, le parlement du Canada a lancé un nouveau système de pétitions électroniques⁹, destiné à regrouper sur une même plateforme gouvernementale les diverses pétitions électroniques relevant de la sphère familiale ou privée¹⁰. Un tel système est particulièrement utile pour les personnes handicapées.

Les peuples autochtones

31. Les peuples autochtones sont habilités à participer à la prise de décisions par l'intermédiaire de leurs administrations traditionnelles et nationales. Certains gouvernements, comme celui du Danemark, reconnaissent les institutions gouvernementales traditionnelles de ces peuples avec lesquelles ils ont noué des relations formelles. La nature de ces relations varie d'un pays à l'autre. Dans certains d'entre eux, comme le Bangladesh, le Burundi, le Canada, le Danemark, l'Équateur, le Guatemala, l'Indonésie, le Mexique, le Népal et les Philippines, des parlementaires (actuels ou anciens) sont issus des populations autochtones. Par ailleurs, des parlements autochtones ont été mis en place en Finlande, en Norvège et en Suède pour les Sâmes.

32. Cependant, les peuples autochtones participent essentiellement à la vie locale, municipale ou rurale. Des réformes juridiques visant à faire reconnaître le caractère interculturel des États, à promouvoir l'exercice de responsabilités par les femmes et à établir des mécanismes contraignants de dialogue politique entre ces peuples, les initiatives privées, les parlements et les gouvernements sont indispensables pour assurer une pleine participation civile et politique (voir E/C.19/2014/6).

⁸ Tali Gal and Benedetta Faedi Duramy, éd. « International Perspectives and Empirical Findings on Child Participation. From Social Exclusion to Child-Inclusive Policies », (New York, Oxford University Press, 2015).

⁹ Kennedy Stewart, « E-petitions put Canadians in control of the political agenda », The Huffington Post, actualisé le 23 mars 2016. Adresse consultée le 10 avril 2017 : « http://www.huffingtonpost.ca/kennedy-stewart/electronic-petitioning-canada_b_9521506.html ».

¹⁰ Adresse consultée : <http://petitions.parl.gc.ca>.

La participation économique des groupes sociaux

33. L'accès à l'emploi est l'outil le plus efficace pour favoriser l'inclusion sociale, car les emplois décents autonomisent les citoyens et leur permettent de mener une existence productive. Certains pays ont donc mis en œuvre des mesures ayant pour but de renforcer l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage. De plus, des cadres juridiques et fiscaux destinés à faciliter l'activité économique ont également été établis.

34. La participation économique est souvent encouragée par les services de soutien à l'emploi. En Géorgie, le programme de jumelage (voir <http://eu-nato.gov.ge/en/page/twinning>) vise à renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines de ces services pour qu'ils soient en mesure de répondre de manière ciblée, performante et efficace aux besoins des demandeurs d'emploi, en tenant compte aussi de la problématique hommes-femmes. Outre la réalisation des formalités d'enregistrement, les agences pour l'emploi proposent des informations, un soutien psychologique ainsi que des programmes de promotion de l'emploi et de formation. Dans le cadre de la mise en place des programmes de formation professionnelle destinés aux demandeurs d'emploi, la priorité est accordée à la participation de la main-d'œuvre moins compétitive.

35. En Azerbaïdjan, l'introduction d'un système électronique d'enregistrement des contrats de travail a contribué dans une large mesure au développement d'une base de données exhaustive sur le marché du travail et les relations patronat-syndicats, à la légalisation de l'emploi illégal et à la protection des droits des salariés. Le système électronique a en outre conduit à une augmentation des recettes du budget de l'État ainsi que des cotisations à l'assurance sociale obligatoire et a permis une meilleure protection des droits des travailleurs.

36. En Hongrie, le plan d'action pour la protection de l'emploi encadre les diverses possibilités d'emploi des groupes défavorisés, tels que les salariés âgés de moins de 25 ans et de plus de 55 ans, les demandeurs d'emploi de longue durée ainsi que les travailleurs de retour d'un congé de maternité ou ceux d'origine rom.

37. Étant donné que les jeunes sont ceux qui ont en général le plus de mal à trouver un emploi et qui ont en outre trois fois plus de risques que des adultes plus âgés de se retrouver sans emploi, leur participation économique constitue un défi dans bon nombre de pays. Les gouvernements ont fait de la lutte contre le chômage et le sous-emploi qui les touchent une priorité. Ils se sont par ailleurs efforcés de favoriser leur esprit d'entreprise et de mettre en place, à leur intention, des programmes de stages afin qu'ils acquièrent des compétences utiles.

38. Selon l'Organisation internationale du Travail, les programmes de développement de l'esprit d'entreprise tendent à aider les jeunes défavorisés à s'extraire de la pauvreté, alors que les programmes de travaux publics offrent aux jeunes des possibilités à court terme¹¹. L'accès au crédit et à la microfinance ainsi que l'obtention de capitaux restent essentiels pour améliorer la participation économique des jeunes et peuvent contribuer à stimuler leur esprit d'entreprise, sachant que les prêteurs les considèrent souvent comme des éléments à risque compte tenu de leur manque d'expérience professionnelle et de garantie financière.

39. Au niveau national, les pays encouragent la participation économique de la jeunesse en favorisant les initiatives en matière d'emploi, l'entrepreneuriat et la formation professionnelle. De telles initiatives peuvent être efficaces dans la lutte

¹¹ Voir également la déclaration de l'OIT à la cinquante-cinquième session de la Commission du développement social: <http://papersmart.unmeetings.org/ecosoc/csocd/fifty-fifth-session/statements/>.

contre le chômage et le sous-emploi des jeunes ainsi que dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Programme 2030.

40. Au Pérou, des initiatives en matière d'inclusion économique sont mises en œuvre notamment pour améliorer l'accès au marché du travail, à travers un renforcement des capacités des jeunes, un investissement dans les technologies de l'information et des communications et l'apport d'une assistance technique et d'une aide aux petites entreprises implantées dans des zones vulnérables.

41. Au niveau régional, l'Union européenne a lancé un nouvel ensemble de mesures en faveur des jeunes intitulé « La Jeunesse en mouvement » et axé sur l'emploi, l'éducation, l'apprentissage, la mobilité et la solidarité. Afin de renforcer leur participation économique, il est notamment envisagé de créer le « Corps européen de solidarité », de procéder à la mise en œuvre complète et durable de la garantie pour la jeunesse, en particulier pour les jeunes peu qualifiés et vulnérables qui ont des besoins complexes – notamment ceux vivant avec un handicap – et de lancer le programme « Erasmus Pro » pour faciliter la mobilité à long terme des jeunes apprentis.

42. Le Sommet de l'Union africaine organisé en juillet 2017 sur le thème « Investir dans la jeunesse comme dividende démographique », a approuvé la création du fonds pour la jeunesse de l'Union africaine destiné à financer les projets tirant parti du dividende démographique, en particulier par l'autonomisation des filles et des jeunes femmes, et autorisé l'allocation au fonds d'au moins 1 % du budget-programme de l'Union africaine.

43. Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont adopté un plan de travail quinquennal pour les jeunes 2016-2020 essentiellement axé sur l'esprit d'entreprise des jeunes et leur employabilité. Les gouvernements de la région œuvrent à l'élaboration d'un indice du développement des jeunes de l'ASEAN, lequel permettra de mieux conceptualiser et évaluer les résultats ainsi que l'efficacité des initiatives en faveur de la jeunesse.

44. Recourir à l'emploi pour assurer la participation économique est tout aussi important pour l'intégration sociale des personnes âgées que pour celle des autres groupes sociaux. Dans les pays développés, à l'approche de l'âge de la retraite, les seniors peuvent souhaiter prolonger leur vie active même s'ils disposent de ressources suffisantes pour vivre. Dans les pays en développement, ils souhaitent souvent rester dans le monde du travail par nécessité, pour garantir leurs moyens de subsistance. Quel que soit le cas de figure, il convient de défendre leur droit à continuer de travailler (voir A/68/167). D'après les estimations, le nombre de travailleurs âgés devrait augmenter de 270 millions d'ici à 2030 pour atteindre 750 millions, soit une hausse de plus de 18 % de la population active totale¹².

45. Les États Membres ont reconnu les avantages d'une prolongation de l'emploi et ont pris des mesures destinées à faciliter la participation économique des personnes âgées. Certains ont mis en œuvre des dispositions en matière d'emploi et de retraite visant à allonger la durée de la vie active et plusieurs d'entre eux ont adopté des lois retardant progressivement l'âge du départ à la retraite.

46. L'Australie, la France, la Grèce, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Turquie ont adopté une législation prévoyant de relever progressivement l'âge du départ à la retraite pour les hommes comme pour les femmes. Le Danemark a promulgué une loi portant de 65 à 67 ans l'âge officiel entre 2019 et 2022. De plus,

¹² Bureau international du Travail, 2015, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde – Tendances pour 2015* (Genève, 2015). Adresse consultée : http://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2015/WCMS_337069/lang--en/index.htm.

plusieurs pays ont abrogé l'interdiction de percevoir simultanément une pension de retraite et des revenus du travail, ou prévoient de le faire (voir A/68/167).

47. Par ailleurs, des incitations financières, sous la forme d'allègements ou de dégrèvements fiscaux, sont accordées aux employeurs qui recrutent, conservent ou emploient à nouveau des salariés âgés. Le Japon a développé les opportunités d'emploi pour les personnes âgées en apportant à sa loi sur la stabilisation de l'emploi de cette frange de la population, entrée en vigueur en 2013, une modification destinée à contraindre les entreprises à garantir l'emploi des travailleurs souhaitant rester actifs jusqu'à 65 ans.

48. Au Mexique, l'Institut national des personnes âgées (Instituto Nacional de las Personas Adultas Mayores) favorise le développement humain des seniors et propose des programmes qui leur sont bénéfiques au niveau économique, qu'il s'agisse de cartes de remise ou de fascicules sur l'alimentation, d'une aide médicale ou de l'obtention de crédits. Par ailleurs, l'Institut soutient des centres spécialisés dans le vieillissement actif et encourage la participation au marché du travail.

49. À la Jamaïque, la Politique nationale en faveur des personnes âgées est actuellement en cours de révision, conformément à l'engagement pris par l'État d'instaurer une stratégie globale de protection sociale, dont des filets de sécurité adéquats, limitant les risques pour le développement économique et social. Il s'agit d'intégrer les personnes âgées aux efforts de développement réalisés dans tous les secteurs et d'aligner cette politique avec le Plan « Vision 2030 Jamaica » (voir par. 25) et les nouvelles priorités au niveau local, régional et international. La politique nationale est fondée sur une approche intergénérationnelle qui privilégie l'équité, la réciprocité et l'inclusion de tous les groupes d'âge, quel que soit le domaine d'intervention.

50. Au Mexique, le Système national pour le développement et l'intégration des personnes handicapées (Sistema Nacional para el Desarrollo y la Inclusión de las Personas con Discapacidad), créé en 2016, encourage la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures en faveur des personnes handicapées.

51. Aux Philippines, la loi de la République n° 10754 du 27 juillet 2015, qui étend les prestations et avantages dont bénéficient les personnes handicapées, exonère ces dernières du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée pour certains produits de base et services et leur permet de bénéficier d'une aide à la formation et de remises spéciales sur les produits de base. Ceux qui assurent la prise en charge des personnes handicapées et vivent avec elles bénéficient en outre de mesures d'incitation fiscale.

52. Dans certains pays, une nouvelle législation accordant une plus grande autonomie aux personnes handicapées a été promulguée. En 2016, l'Allemagne a adopté une loi fédérale relative à la participation (Bundesteilhabegesetz), qui vise à faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas seulement autonomes au niveau de la communauté mais également au niveau personnel et vient en aide aux employeurs qui les recrutent¹³.

53. À Stockholm (Suède), les conseils municipaux et les conseils d'administration des entreprises sont tenus d'améliorer l'accessibilité des environnements urbains intérieurs et extérieurs et des services électroniques pour les personnes handicapées en vertu du programme de participation des personnes handicapées 2011-2016. Ce

¹³ Voir Ben Knight, « Activists angry as Germany passes contentious disability law », *Deutsche Welle*, 1^{er} décembre 2016. Adresse consultée : <http://www.dw.com/en/activists-angry-as-germany-passes-contentious-disability-law/a-36606791>.

programme a également pour but d'augmenter la proportion d'étudiants handicapés scolarisés et leur participation aux activités de loisir et autres¹⁴.

54. Au Japon, de récentes initiatives législatives, dont la loi de 2013 relative à l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes handicapées et une loi pour l'emploi des personnes handicapées (2014), ont donné lieu à l'établissement de quotas. La législation impose en outre aux employeurs de mettre des logements et des installations adéquats à disposition des employés handicapés¹⁵.

55. En Azerbaïdjan, la mise en place du système d'enregistrement des personnes handicapées et d'attribution du statut de handicapé (Sous-système d'expertise médico-sociale et de réhabilitation) améliore la transparence des expertises médicales et sociales. L'expertise donne lieu à un avis émis par une institution de santé publique, qui détaille entre autres l'ensemble des diagnostics fonctionnels, les analyses en laboratoire, les antécédents thérapeutiques et le pronostic clinique. Pour garantir des décisions équitables, le système transmet une notification anonyme pour évaluation à plusieurs commissions d'experts médico-sociaux choisies au hasard. Par ailleurs, il assure automatiquement le suivi de la durée des différentes phases de l'invalidité.

56. Les peuples autochtones du monde entier s'efforcent d'améliorer les conditions qui prévalent au sein de leurs communautés ainsi que sur leurs terres et territoires. Bon nombre d'entre eux prennent part à des activités économiques et civiques qui visent à préserver et redynamiser leur culture, leurs langues et leurs traditions. Ils se mobilisent de plus en plus pour protéger l'environnement et leurs communautés contre l'expropriation des terres, l'extraction des ressources naturelles, les mégaprojets et la déforestation de leurs terres et territoires. De nombreux militants écologistes autochtones prônent des conceptions différentes du développement, qui privilégient la durabilité, les droits de l'homme et les droits de la Terre nourricière, à l'instar du concept de « vivre bien » (bien vivre)¹⁶.

57. Au Pérou, la Stratégie d'action sociale dans l'optique de la durabilité (Estrategia de Acción Social con Sostenibilidad) met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones de l'Amazonie. Elle prône l'inclusion économique des ménages et facilite l'accès aux services de santé et d'éducation.

B. Participation de tous aux processus de planification, d'application et de suivi

58. S'agissant des processus de prise de décisions participatifs, représentatifs et inclusifs, certains pays ont une longue tradition de consultations tripartites entre l'État et les organisations les plus représentatives des employeurs et des travailleurs. En Tchéquie, par exemple, ces négociations se tiennent sous les auspices de l'organe gouvernemental consultatif, le Conseil de la concertation économique et sociale.

¹⁴ Stockholms Stad, « Stockholm a city for everyone: participation programme for people with disabilities 2011-2016 » (2011) Adresse consultée : www.stockholm.se.

¹⁵ Mutsuko Asakura, « Prohibition of discrimination against persons with disabilities in employment », Waseda Bulletin of Comparative Law, vol. 34, chap. 2 (2014). Adresse consultée : <http://www.waseda.jp/foiaw/icl/assets/uploads/2016/02/d08da3c0259ba3ee3cefd2d7cbb76e5.pdf>

¹⁶ Organisation des Nations Unies, note d'information sur les défenseurs autochtones des droits de l'homme pour la 16e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, organisée à New York du 24 avril au 5 mai 2017. Adresse consultée : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2016/08/Indigenous-Human-Rights-Defenders.pdf>.

Jeunes

59. Nombre de gouvernements reconnaissent que les jeunes doivent participer activement à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes dont ils seront les bénéficiaires. Ils garantissent cette participation en favorisant l'échange d'informations et en associant les jeunes à la prise de décisions à toutes les étapes de l'élaboration des politiques et en veillant à ce que leur participation soit concrète et systématique (voir E/CN.5/2017/5).

60. En outre, la participation active des jeunes aux processus consultatifs préalables à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et plans nationaux qui les concernent directement confère plus de légitimité et de transparence à ces processus et à ces politiques. Elle facilite aussi la prise en compte des besoins et des problèmes actuels des jeunes. Il est de plus en plus admis que la participation des jeunes ne devrait pas se limiter aux politiques qui les ciblent, mais devrait être recherchée pour toutes les politiques pouvant avoir une incidence sur eux (ibid.).

61. Plusieurs États Membres, notamment l'Autriche, l'Azerbaïdjan et le Canada, reconnaissent qu'il importe de garantir la participation active des jeunes à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques. Dans certains pays, comme la Libye, la République de Corée et Sri Lanka, des mécanismes ont été mis en place pour permettre aux jeunes de participer à la prise de décisions (ibid.).

62. En outre, pour favoriser la participation des jeunes aux structures institutionnelles, plusieurs pays ont établi aux niveaux municipal, régional et national des dispositifs où ils peuvent faire entendre leur voix sur les questions qui touchent la collectivité. Il s'agit notamment de « parlements » ou d'autres organes consultatifs de jeunes qui collaborent aux travaux des assemblées ou parlements nationaux. Pour guider leurs travaux, leurs politiques et leur prise de décisions, les États Membres organisent des consultations, enquêtes et débats de grande ampleur auxquels participent des jeunes et leurs associations¹⁷.

Personnes âgées

63. Certains pays ont adopté des stratégies, des plans d'action ou des lois relatifs aux personnes âgées et mettant l'accent sur des domaines particuliers tels que la non-discrimination ou le droit à la santé. Pour qu'une stratégie, une politique ou une loi soit adaptée aux besoins et aux préoccupations des personnes âgées, la participation de ces dernières à leur formulation est indispensable.

64. Les personnes âgées peuvent participer aux mécanismes décisionnels soit grâce à la mise en place d'organes consultatifs, qui peuvent se composer de membres de la société civile représentant leurs intérêts, soit par le biais de larges processus consultatifs avec l'État, par exemple des consultations publiques, des groupes de travail ou des groupes de discussion plus ciblés (voir A/HRC/33/44, par. 29).

65. Le suivi exercé par les aînés sur le terrain leur permet d'observer et d'influencer la mise en œuvre des politiques et des services qui ont une incidence sur leur vie et d'utiliser les données recueillies pour militer en faveur de changements. Cette vigilance permet aussi aux personnes âgées d'être les premières à rassembler des informations sur les difficultés qu'elles rencontrent, de façon à mettre leurs gouvernements face à leurs responsabilités concernant le respect de leurs droits fondamentaux.

¹⁷ Des exemples de ces mécanismes sont présentés dans le document E/CN.5/2017/5, sect. IV.

66. Dans plusieurs pays, les groupes de suivi par les aînés jouent un rôle important dans le fonctionnement des mécanismes publics de réparation. Ce type de responsabilisation citoyenne est encouragé par divers pays donateurs ainsi que par la Banque mondiale, par le biais de son partenariat mondial pour la responsabilité sociale (Global Partnership for Social Accountability). Les organisations de la société civile soutiennent les associations de personnes âgées en faisant mieux connaître les droits fondamentaux de ce groupe de population ainsi que les lois et les politiques qui le concernent.

67. Plusieurs bonnes pratiques sont dignes de mention. Au Bangladesh, par exemple, l'amélioration de la transparence dans l'attribution des prestations sociales au niveau local s'est traduite par une augmentation des pensions de vieillesse. En Bolivie, les personnes âgées s'affilient à des régimes d'assurance maladie grâce à des campagnes de sensibilisation du public menées par des groupes de suivi par les aînés. Au Kirghizistan, des groupes semblables ont recueilli des éléments d'information en vue de consultations sur les nouvelles stratégies publiques de protection sociale et de réduction de la pauvreté. La sensibilisation au niveau local en République-Unie de Tanzanie a conduit à une augmentation des fonds consacrés aux maladies non transmissibles et aux unités de santé gériatrique. Au Pakistan, les données concernant les groupes de suivi par les aînés ont servi à convaincre les organisations humanitaires de répondre aux besoins des personnes âgées dans leurs interventions d'urgence¹⁸.

Personnes handicapées

68. La participation des personnes handicapées à la vie politique et publique était à l'ordre du jour de la dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève du 27 février au 23 mars 2012, l'objectif étant de déterminer le contenu normatif des droits politiques des personnes handicapées, notamment les droits de voter, d'être élu, de participer à la conduite des affaires publiques et d'avoir accès à des postes dans la fonction publique (voir A/HRC/19/36, par. 3 à 12). À la suite de cet examen, le Gouvernement australien a élaboré des indicateurs de suivi de sa stratégie nationale en matière de handicap pour 2010-2020, qui vise à garantir que toutes les possibilités soient offertes aux personnes handicapées de participer activement à la vie civique de la communauté en qualité de jurés, de membres de conseils d'administration ou de représentants élus¹⁹.

69. Dans de nombreux pays, il est difficile pour les personnes qui ont un handicap intellectuel ou physique d'exercer leur droit de vote. Aux États-Unis, environ 30 millions de personnes handicapées ont le droit de vote, mais la probabilité qu'elles ont d'exercer ce droit est de 20 % inférieure. Une campagne de l'American Association of People with Disabilities (AAPD) sensibilise l'opinion publique à cette question²⁰.

Peuples autochtones

70. Les communautés autochtones ont joué un rôle décisif dans la préservation de leur environnement et de leur patrimoine local, encore que les dispositifs nationaux

¹⁸ HelpAge International, « Older Citizen Monitoring », adresse consultée : <http://www.helpage.org/what-we-do/older-citizen-monitoring/>.

¹⁹ Commonwealth of Australia, *2010-2020 National Disability Strategy* (2011). [Commonwealth d'Australie, Stratégie nationale en matière de handicap pour 2010-2020 (2011)].

²⁰ Adresse consultée : <http://www.aapd.com/press-releases/aapd-announces-rev-campaign-making-disability-vote-count/>

de préservation du patrimoine, élaborés selon un modèle hiérarchique, limitent souvent leur participation à la prise de décisions. Néanmoins, des initiatives sont en cours pour habiliter ces communautés à participer à un certain nombre de processus décisionnels qui les concernent directement.

71. Dans le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/2 du 22 septembre 2014, les États Membres se sont engagés à encourager l'autonomisation des femmes autochtones et à formuler et mettre en œuvre, en collaboration avec les peuples autochtones, en particulier les femmes et leurs organisations, des politiques et des programmes destinés à promouvoir le renforcement des capacités et à asseoir leur rôle de chefs de file. Ils se sont dits favorables aux mesures propres à assurer la participation pleine et effective des femmes autochtones à la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les domaines, et à éliminer les obstacles à leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle (par. 17).

72. Au Népal, le système traditionnel des *guthis* prévoit un processus décisionnel inclusif qui tient compte des connaissances et du sentiment d'autonomie des peuples autochtones et encourage la préservation du patrimoine culturel autochtone²¹. Au Pérou, la loi sur le droit de consultation des peuples autochtones permet à ces derniers d'engager un processus de consultation entre la communauté et l'État concernant les activités, plans, mesures administratives ou juridiques ou projets de développement ayant une incidence sur leurs territoires autochtones ancestraux²².

C. Mécanismes de la lutte contre la discrimination

73. Appliqué dans le domaine du droit international des droits de l'homme, le principe de non-discrimination oblige les pouvoirs publics à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme. Les lois expressément discriminatoires deviennent rapidement chose du passé et des lois et des politiques de lutte contre la discrimination sont mises en œuvre pour promouvoir le bien-être des groupes défavorisés et leur permettre de faire entendre leur voix²³. Dans certains pays, de nouvelles institutions chargées d'appliquer des mesures antidiscriminatoires ont été créées.

74. En Tchéquie, l'État a créé plusieurs conseils consultatifs spécialisés, dont une Commission interministérielle pour les affaires de la communauté rom, un conseil gouvernemental pour les droits de l'homme et conseil gouvernemental pour les minorités nationales, qui ont pour mandat de garantir l'inclusion des groupes vulnérables et l'égalité d'accès aux emplois pour les personnes appartenant à ces groupes. La Tchéquie a également créé la charge de Défenseur des droits du citoyen (médiateur).

75. Au Mexique, le programme national pour l'égalité et la non-discrimination (2014-2018) prévoit, pour l'ensemble de l'administration publique au niveau fédéral,

²¹ Krishna K. Shrestha et coll., dir. *Inclusive Urbanization, : Rethinking Policy, Practice and Research in the Age of Climate Change*, New York, Routledge, 2015.

²² Graciela Rodriguez-Ferrand, « Peru: new law granting right of consultation to indigenous peoples », *Global Legal Monitor*, 27 septembre 2011. Adresse consultée : <http://www.loc.gov/law/foreign-news/article/peru-new-law-granting-right-of-consultation-to-indigenous-peoples/>.

²³ Voir : Organisation des Nations Unies, *Leaving No One Behind: the Imperative of Inclusive Development, Report on the World Social Situation*, 2016, chap. IV. Adresse consultée : <http://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>.

des directives visant à éliminer toutes les formes de discrimination liées à l'exclusion sociale, à la ségrégation historique ou à la pauvreté.

76. En Géorgie, l'État s'est engagé à renforcer le dialogue social et à modifier le Code du travail de sorte que les normes du travail du pays soient conformes aux normes internationales. D'autres lois sont aussi en cours de modification en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination et de garantir la protection sociale des personnes handicapées.

77. Les jeunes autochtones, les jeunes vivant en milieu rural, les jeunes handicapés et les jeunes migrants peuvent être davantage exposés au risque de marginalisation ou d'exclusion sociale (voir E/CN.5/2017/5, par. 55). Pour favoriser l'inclusion sociale des jeunes, les décideurs peuvent intégrer les jeunes issus de groupes marginalisés et à en faire des parties prenantes à part entière.

78. Dans certains pays (notamment l'Autriche, l'Azerbaïdjan et le Swaziland), les politiques et les lois relatives aux jeunes traduisent les préoccupations propres aux groupes marginalisés. En Autriche, les mesures législatives et les cadres d'action en découlant garantissent que les groupes minoritaires sont représentés dans les mécanismes participatifs, alors que la Lituanie et la Suisse se sont dotées de dispositifs de lutte contre la pauvreté et la discrimination (*ibid.*, para. 60).

79. Dans leurs programmes, les États Membres continuent de mettre l'accent sur les désavantages auxquels font face les groupes marginalisés, en particulier les jeunes handicapés, les jeunes autochtones et les jeunes migrants. Au Mexique, la campagne contre la haine No Hate/Sin Odio, qui cible les jeunes, vise à combattre, tant dans les espaces physiques que dans les médias numériques, les manifestations de haine à l'encontre de diverses populations, telles que les migrants et les groupes victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle.

80. Certains pays ont adopté des lois interdisant la discrimination à l'encontre des personnes âgées en matière de pratiques d'emploi et sur le lieu de travail. Des lois de portée générale interdisent la discrimination fondée sur l'âge dans divers domaines de la vie publique, notamment le logement, l'éducation et l'emploi, et même la fourniture de biens, d'infrastructures et de services, comme les prêts, les hypothèques et les assurances. Faire respecter le droit à la non-discrimination exige des mécanismes de traitement des plaintes, compétence qui est parfois dévolue aux organismes de promotion de l'égalité. Les organismes de promotion de l'égalité, qui peuvent prendre diverses formes (commissaires, médiateurs, notamment) doivent être prévus par la loi pour surveiller les cas de discrimination fondée sur l'âge et plaider en faveur de leur élimination dans tous les domaines de la vie publique (voir A/HRC/33/44, par. 63.).

81. Dans certains pays, des mesures ont été prises pour protéger les personnes âgées contre la discrimination en matière d'emploi. Ainsi aux Philippines, la loi de 2016 interdit et pénalise la discrimination à l'encontre de toute personne en matière d'emploi pour des motifs d'âge. Cette loi dispose également que le Ministère du travail et de l'emploi organisera des études et des programmes pour réduire les obstacles à l'emploi des personnes âgées et améliorer les connaissances et les compétences de chacun, peu importe son âge.

82. A la Jamaïque, la politique nationale repose sur un modèle de vieillissement productif, qui est conforme au Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et qui met l'accent sur la valeur des personnes âgées au sein de la famille et de la société. Afin de réduire la discrimination fondée sur l'âge et d'autres formes de discrimination, on encourage la sensibilisation du public, au moyen de séminaires et d'ateliers et par l'intermédiaire des médias.

83. Par ses campagnes d'information du public, la société civile joue un rôle important dans la lutte contre le jeunisme et la discrimination à l'encontre des personnes âgées. Ainsi, l'association Help Age International milite avec énergie, au moyen de sa campagne Age Demands Action (Agir pour les personnes âgées), pour éliminer la discrimination motivée par l'âge.

84. Les gouvernements continuent de prendre des mesures contre la discrimination à l'encontre des personnes handicapées. À la Jamaïque, la loi de 2014 sur les personnes handicapées (*Disabilities Act*) garantit aux personnes handicapées liberté, égalité, tolérance et respect. Elle prévoit également l'accès universel à l'éducation de base, aux infrastructures et installations publiques ainsi qu'à l'information.

85. En Afrique du Sud, au Brésil, au Costa Rica, au Ghana et en Ouganda, divers cadres juridiques sont en cours de mise en œuvre, allant des lois interdisant la discrimination en matière d'emploi aux garanties d'égalité des chances dans l'emploi pour les personnes handicapées. Le Brésil, Cuba et la Mongolie ont adopté des cadres juridiques imposant le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale; en Éthiopie et en Zambie, des dirigeants syndicaux ont commencé à recevoir une formation à la promotion des droits des handicapés²⁴.

86. L'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 61/295 du 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Depuis lors, certains pays ont élaboré des mesures constitutionnelles et législatives reconnaissant les droits de ces peuples. Mais la situation sur le terrain évolue lentement, de nombreux pays ne reconnaissant pas encore leurs peuples autochtones. La première étape, pour surmonter l'exclusion, est de remédier à l'absence de reconnaissance et de s'attaquer aux lois et pratiques discriminatoires encore en vigueur.

87. En promulguant en 2011 la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones, le Congo est devenu le premier pays d'Afrique à adopter une loi sur la protection des peuples autochtones. Cette loi interdit l'esclavage et toutes les formes de discrimination à l'encontre des peuples autochtones ainsi que toutes les formes d'enseignement, d'information et de manifestation qui portent atteinte à l'identité culturelle, aux traditions, à l'histoire et aux aspirations de ces peuples²⁵.

88. Malgré les mesures juridiques et institutionnelles prises pour mettre fin aux lois et pratiques discriminatoires, la discrimination est souvent profondément enracinée dans les cultures. Même dans les pays qui se sont dotés de lois contre la discrimination ou pour la protection de certains groupes, les idées reçues, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires sont répandus, et certains groupes ou individus continuent d'être victimes de préjugés, d'attitudes négatives ou de stéréotypes. Il est donc essentiel d'évaluer l'ampleur des préconceptions et des comportements discriminatoires pour déterminer la gravité du problème et y trouver des solutions au-delà des mesures juridiques²⁶.

²⁴ ONU, *Global Status Report on Disability and Development*, 2015. (Rapport de situation sur le handicap et le développement dans le monde, 2015).

²⁵ International Work Group for Indigenous Affairs, « Indigenous peoples in the Republic of the Congo ». Adresse consultée : www.iwgia.org/regions/africa/republic-of-congo.

²⁶ Voir : *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, 2016, p. 109. Adresse consultée : <http://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>.

III. Nouvelles mesures pour la promotion de l'intégration sociale, y compris les initiatives du système des Nations Unies

Intégration des groupes vulnérables

89. Ceux qui sont socialement exclus se voient souvent refuser les possibilités offertes à d'autres d'améliorer leur situation et de surmonter la pauvreté par leurs propres moyens. En revanche, si les conditions s'y prêtent, ils peuvent devenir des acteurs de premier plan du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. De nombreuses études ont ainsi démontré qu'à long terme, les migrants contribuent à élargir l'assiette de l'impôt, à dynamiser les marchés de l'emploi et à accroître la demande de biens et de services. Il est donc indispensable que les États adoptent des politiques visant à protéger les groupes marginalisés, tels que les migrants, de l'exclusion sociale.

90. En Autriche, l'intégration des migrants a pris de l'importance ces dernières années. Adopté en 2010, le Plan d'action national en faveur de l'intégration met l'accent sur une intégration fondée sur la participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle ainsi que sur le respect des obligations qui en découlent. Le plan prévoit plusieurs domaines d'action, dont la langue et l'éducation, le travail et l'emploi et la primauté du droit ainsi que les valeurs, les questions sanitaires et sociales, le dialogue interculturel, les sports et loisirs, le logement et la dimension régionale de l'intégration. Les défis, les principes et les objectifs associés à chaque domaine sont clairement énoncés. Le plan concerne l'ensemble de la société, y compris les personnes ayant le statut de migrant.

91. En outre, « l'intégration en fonction du mérite » privilégiée par l'Autriche implique que les migrants ne doivent pas être évalués sur la base de leurs origines, mais en fonction de leur contribution au pays d'accueil. De manière générale, la priorité est donnée à la création des conditions favorables à l'intégration et à l'élimination des préjugés et des stéréotypes, tout en cherchant à motiver les migrants et à leur donner confiance dans leurs perspectives de progrès en Autriche.

92. En Allemagne, l'État a financé un projet pilote appelé « jmd2start – conseils aux jeunes réfugiés » à hauteur de 7,1 millions d'euros pour la période 2015-2017²⁷. Cette initiative vise à aider les jeunes réfugiés à mieux s'intégrer dans la société en leur donnant des conseils sur la demande d'asile, en leur offrant des possibilités d'éducation et de formation professionnelle, en leur fournissant des services de santé et en réalisant des projets dans le domaine des sports. Un système en ligne est proposé, qui comprend notamment un portail d'information pour les jeunes réfugiés, un guide pour les premières semaines dans le pays (Ankommen), des cours d'apprentissage de l'allemand et des vidéos de formation en arabe²⁸.

93. L'intégration sociale des Roms en Europe présente de nombreuses difficultés. Le Gouvernement hongrois a créé le Conseil de réconciliation pour les affaires roms, un espace de dialogue direct qui est également chargé d'examiner – grâce aux retours reçus de parties prenantes – la mise en œuvre de mesures passées et de définir des nouvelles mesures nécessaires pour l'inclusion des Roms.

²⁷ Voir Allemagne, Ministère fédéral du travail et des affaires sociales, « Rapport stratégique sur la situation sociale de l'Allemagne en 2016 ».

²⁸ Allemagne, Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse. Renseignements trouvés en ligne à l'adresse : <http://www.jmd2start.de/modellprojekt/information-online/>

Égalité des sexes

94. Une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes est essentielle pour s'attaquer à la problématique de l'intégration et de l'inclusion sociales, notamment en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes. Il est nécessaire de mieux faire comprendre la situation des femmes en général et des femmes entrepreneurs ainsi que l'importance d'instaurer des politiques relatives au travail qui tiennent compte de la situation des femmes.

95. Au Mexique, l'Institut national de la femme s'emploie à garantir l'égalité des sexes. Grâce à son programme destiné aux femmes entrepreneurs, Mujeres PYME, il offre à ces femmes des modalités de financement préférentielles pour favoriser leur autonomie économique. L'observatoire de la participation politique des femmes au Mexique (Observatorio de Participación Política de las Mujeres en México) diffuse des informations sur les droits politiques et électoraux des femmes aux niveaux de la Fédération, des États et des municipalités, ainsi que sur l'élimination des obstacles à la participation politique des femmes. Le programme pour l'égalité des chances et la non-discrimination à l'égard des femmes pour 2013-2018 vise à réaliser l'égalité entre les sexes au moyen de la démocratie, de la planification et de la budgétisation participatives.

Éducation inclusive

96. L'intérêt d'une approche inclusive en matière d'éducation des enfants handicapés est de plus en plus reconnu. Le Royaume-Uni a adopté une telle approche, qui prévoit notamment le partage des locaux par les établissements d'enseignement ordinaire et spécialisé, afin de renforcer l'interaction entre les élèves et le personnel des différents types d'établissement. En outre, les programmes scolaires ont été adaptés en fonction de méthodes d'enseignement et d'évaluation qui répondent à une large gamme de besoins éducatifs²⁹.

97. Aux États-Unis, le modèle de la double filière vise à assurer aux enfants le cadre le plus intégré possible, tout en permettant le placement en milieu spécialisé lorsque cela est jugé nécessaire³⁰. En Bulgarie, on a constaté que le budget par enfant scolarisé dans une école spécialisée peut être trois fois plus élevé que celui afférent à un enfant possédant les mêmes aptitudes et scolarisé dans une école ordinaire³¹, ce qui semble indiquer que la ségrégation en fonction des aptitudes n'est pas nécessairement une option plus efficace que l'éducation inclusive.

Éducation en matière des droits de l'homme

98. De nombreux États Membres ont mis en place des stratégies et plans d'action nationaux pour l'éducation en matière de droits de l'homme. Pour appuyer ces efforts, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a élaboré des outils spécifiques tels que les Directives pour l'établissement des plans nationaux d'éducation en matière de droits de l'homme et un manuel sur l'élaboration des plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme. Certains plans ou stratégies portent sur des secteurs spécifiques tels que le système scolaire; d'autres sont destinés à des publics particuliers, tels que les professionnels ou les

²⁹ Voir Hazel Bines et Philippa Lei, "Disability and education: The longest road to inclusion" in *International Journal of Educational Development*, vol. 31, n° 5 (septembre 2011).

³⁰ Voir Organisation mondiale de la Santé (2011). Rapport mondial sur le handicap, p. 210. Adresse consultée : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/en.

³¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, (2013). *La Situation des enfants dans le monde : les enfants handicapés*, UNICEF, New York. Adresse consultée : <https://www.unicef.org/french/sowc2013/>

groupes vulnérables, ou encore au grand public³². Par exemple, le Plan d'action national pour la protection des droits de l'homme au Soudan pour 2013-2023 est axé notamment sur les politiques en matière d'éducation, l'élaboration de programmes d'études et la formation spécialisée des enseignants³³.

99. De plus, un dialogue national a été lancé dans ce pays sur le thème « Sudan, a nation for all » (Le Soudan, une nation pour tous), qui porte notamment sur les questions suivantes : paix et unité, économie, liberté et droits politiques, gouvernance. L'accent est mis également sur le respect de la diversité, la discrimination à l'égard des minorités et leur marginalisation étant présentées comme des crimes contre les droits de l'homme et une menace contre la paix.

L'inclusion numérique

100. La notion d'inclusion numérique renvoie à la nécessité de faciliter l'accès aux technologies de l'informatique et des communications ainsi qu'à la mise de ces technologies au service du développement social et économique des personnes ayant des besoins particuliers. Malgré l'expansion constante des réseaux de télécommunications, un grand nombre de femmes et de filles, de personnes handicapées, de jeunes, d'enfants et d'autochtones demeurent privés des moyens de participer pleinement à la société de l'information.

101. Les personnes qui ont des besoins particuliers sont souvent confrontées à des obstacles dans l'utilisation de l'informatique et des télécommunications. Celles souffrant de certains handicaps peuvent notamment ne pas être en mesure de voir un écran, d'utiliser un téléphone ou de saisir des données au moyen d'un ordinateur, d'une souris ou d'un écran tactile. Ces obstacles peuvent être surmontés si on met à leur disposition des technologies numériques accessibles et abordables. Les femmes, les jeunes et les autochtones qui n'ont pas encore accès à Internet ont souvent besoin d'une formation de base et avancée à l'utilisation des outils numériques, en plus d'être initiés à la manière d'utiliser le numérique pour leur autonomisation sociale et économique.

102. Les obstacles rencontrés par les personnes ayant des besoins particuliers peuvent être supprimés par des lois, des politiques, des plans d'accès nationaux, des règlements et des pratiques commerciales ainsi que par le biais de formations aux technologies de l'informatique et des communications et de stratégies de développement tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des filles, des autochtones et des personnes handicapées afin de garantir le caractère inclusif de la société de l'information.

103. Les États Membres ont renforcé par un certain nombre de mesures leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et directives en matière d'inclusion numérique pour garantir aux personnes handicapées l'accès aux télécommunications et à l'informatique. Par exemple, le Rapport sur les modèles de politique en matière d'accessibilité des TIC³⁴ est maintenant disponible dans les six langues officielles de l'Union internationale des télécommunications afin d'en faciliter l'utilisation par les pays du monde entier et la diffusion auprès des

³² Voir HCDH, « National action plans for human rights education ». Adresse consultée : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/Pages/NationalActionPlansHumanRightsEducation.aspx>

³³ Conseil consultatif en matière de droits de l'homme. Adresse consultée : <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Education/Training/actions-plans/Excerpts/Sudan2013-2023.pdf>

³⁴ UIT (Genève, 2014). Adresse consultée : https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/phcb/D-PHCB-SIS_A.01-2014-PDF-F.pdf

membres et des organisations de personnes handicapées, telles que la Fédération mondiale des sourds, et le Pacific Disability Forum. Ce document sert à la fois à sensibiliser les pays membres de l'UIT aux types de politiques qu'ils peuvent adopter en matière d'accessibilité des TIC et à renforcer les moyens d'appliquer ces politiques.

Partenariats public-privé

104. Le secteur privé doit participer à la mise en place des infrastructures et services sociaux propres à faire progresser l'intégration et l'inclusion sociales. La collaboration entre les secteurs privé et public, notamment dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) bien structurés, peut beaucoup contribuer à remédier aux lacunes en matière de ressources et à mobiliser les compétences nécessaires dans de nombreux domaines, y compris la santé, l'éducation et l'infrastructure. Toutefois, il est essentiel que ces mécanismes soient adaptés aux besoins des populations qu'ils visent à servir.

105. Pour sa part, la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'attache à promouvoir les partenariats public-privé qui privilégient l'humain et encourage dans ce domaine le recours à des approches normalisées et à des modèles fondées sur les pratiques optimales. Ces normes sont en cours d'élaboration avec la collaboration d'experts issus des administrations nationales, des milieux universitaires, du secteur privé, de la société civile et d'organisations internationales. Le document « Promoting people first: Public Private Partnerships for the United Nations Sustainable Development Goals »³⁵ présente des projets qui s'inscrivent dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un des critères utilisés consiste à évaluer la mesure dans laquelle les projets mobilisent toutes les parties intéressées, y compris les citoyens qui sont les principaux bénéficiaires des infrastructures et des services publics.

106. Des mécanismes qui facilitent l'accès à l'information et encouragent la gouvernance participative ainsi que la participation à la prise de décisions sont essentiels au progrès de l'inclusion sociale. La CEE est l'institution hôte de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Cet instrument juridique constitue un cadre solide permettant aux gouvernements d'assurer la transparence, la participation effective du public et les recours nécessaires s'agissant à la fois de la protection de l'environnement et des droits de l'homme. La Convention donne au public – particuliers, ONG, communautés locales et autres parties prenantes – les moyens d'accéder à l'information environnementale, de participer à la prise de décisions et d'avoir accès à la justice. Elle accorde également une grande importance à la protection des droits des lanceurs d'alerte et des militants écologistes.

107. En raison de sa nature transversale, cet instrument est applicable à l'ensemble du programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris aux objectifs relatifs aux questions d'environnement, à la bonne gouvernance, à la santé, au bien-être et à la réduction des inégalités.

³⁵ CEE (juillet 2016). Adresse consultée : http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Promoting-People-first-Public-Private-Partnerships-PPPs-for-the-UN-SDGs_UNECE_IATF-Issue-Brief.pdf

IV. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

108. Compte tenu de son engagement fondamental de ne laisser personne de côté, le Programme 2030, qui est ambitieux et sans précédent, reconnaît que le développement ne peut être durable que s'il est inclusif. Les États Membres, la société civile et les autres parties prenantes ont reconnu qu'il est essentiel, pour garantir un avenir socialement, économiquement et écologiquement viable, de promouvoir l'inclusion sociale avec pour objectif principal la réalisation de l'intégration sociale. Des mesures ciblées ont donc été mises en œuvre pour remédier aux différents obstacles auxquels se heurtent les personnes défavorisées ou marginalisées et les autres groupes exclus de la société. Des efforts particuliers ont notamment été déployés pour éliminer les obstacles à la participation civile, politique, sociale et culturelle de certains groupes.

109. Plusieurs États Membres ont de plus adopté des politiques visant à lutter contre la discrimination, à assurer aux exclus un accès préférentiel à certains services et à permettre aux individus et aux groupes victimes d'exclusion de participer à la prise de décisions.

110. En outre, certains pays accordent une importance croissante aux initiatives tendant à promouvoir de nouvelles formes d'inclusion, comme l'inclusion numérique. Dans toutes les sociétés, on a constaté que les initiatives en matière d'inclusion numérique et d'administration en ligne contribuent à une meilleure participation de la population à la vie civile, politique et économique.

111. Néanmoins, pour favoriser une véritable inclusion des groupes vulnérables dans la société, il est indispensable de continuer de viser à mettre en place une culture de l'inclusivité, en modifiant les normes qui sous-tendent ou perpétuent les déséquilibres dans les rapports de force et les autres désavantages dont pâtissent certains groupes sociaux, y compris les migrants et les réfugiés dans les pays d'accueil. Comme il est indiqué dans le présent rapport, les initiatives d'éducation en matière de droits de l'homme offrent des possibilités, souvent mal exploitées, de contribuer à la réalisation de cet objectif. Il est également essentiel de tenir compte, dans toutes les initiatives d'intégration sociale, de la problématique hommes-femmes.

B. Recommandations

112. Pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements sont vivement encouragés à :

a) Promouvoir la participation civile, politique et économique des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autochtones ainsi que d'autres groupes vulnérables, notamment en favorisant leur implication dans les processus politiques; en facilitant leur accès au crédit; et en offrant à tous ces groupes des services de formation professionnelle et d'aide à l'emploi;

b) Garantir le caractère inclusif, participatif et représentatif des processus décisionnels relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes sociaux, notamment par le biais d'investissements dans les initiatives d'inclusion numérique et d'administration en ligne destinées à accroître la participation de la population à la vie civile, politique et économique;

c) Continuer de lutter contre la discrimination au moyen de textes de lois appropriés, de programmes éducatifs, de campagnes médiatiques et d'autres mesures;

d) Veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans toutes les initiatives et stratégies d'inclusion sociale, notamment pour favoriser l'autonomisation économique des femmes et la mise en place de politiques soucieuses de l'égalité des sexes en milieu de travail;

e) Poursuivre l'échange de bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire des instances des Nations Unies, afin d'accroître la participation civile, politique et économique et de garantir des processus décisionnels inclusifs ainsi que des mesures de lutte contre la discrimination et d'autres mesures destinées à promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale de façon à ne laisser personne de côté.
